

2009/1824 - Réalisation de la ligne de tramway T4 - Versement d'une participation financière au SYTRAL et signature d'un avenant à la convention n° 484 dans le cadre de l'autorisation de programme 2007-4 - Opération n° 68001 002 (Direction de l'Eclairage Public) (BMO du 12/10/2009, p. 1750)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : J'ai vu qu'il y avait une intervention demandée, donc je vais dire un mot sur le sujet. Il me semble propre à faire l'unanimité puisqu'il s'agit d'une convention de maîtrise d'ouvrage que nous avons passée avec le SYTRAL, vous l'aviez déjà approuvée en 2007. Pourquoi ? Parce que ce qui est horripilant, c'est qu'on voit de temps en temps la réalisation d'un ouvrage faite par un opérateur, et puis les services de la Ville intervenir ensuite. Ici, c'est le SYTRAL qui assume tout à la fois les travaux de construction du T4 et également la mise en éclairage, ou la rénovation de l'éclairage des avenues qui sont limitrophes.

La modification porte sur la somme puisque c'était un tronçon qui était concerné par la délibération que nous aurions eue en 2007. Aujourd'hui on étend cette convention de maîtrise d'ouvrage unique à la place Mendès-France, elle sera donc mise en valeur avec l'aide des services techniques sur le point intellectuel de la Ville, mais mise en valeur par le SYTRAL la fontaine également, et puis les peintures murales qui sont autour.

Je crois que c'est un bon dossier dont il faut dire qu'il permet la requalification de ce secteur en pleine métamorphose et puis également que le SYTRAL a fait diligence, a fait preuve d'efficacité. Je voulais en remercier tout à la fois son exécutif et son président.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Bien entendu, nous voterons pour ce dossier, mais ce n'est pas sur ce dossier-là que je vais intervenir.

Permettez-moi Monsieur le Maire, chers Collègues, à partir de ce dossier, de m'adresser à celles et ceux qui nous regardent par l'intermédiaire de TLM, pour reparler d'un événement qui a mis sur le devant de la scène le service public.

Notre implication grandissante dans les luttes pour développer le service public et la démocratie ont trouvé leur pertinence dans la votation citoyenne pour sauver la poste de la privatisation qui conduirait à la destruction du service public, l'exemple anglais étant parlant.

En conséquence, avec les postiers et leurs syndicats, les élus et leurs associations nationales, de nombreuses associations et organisations au sein d'un collectif national se sont particulièrement engagés, pour conduire au succès de cette initiative. Les Groupes politiques de notre Majorité municipale ont été de celles-ci.

Le 3 octobre 2009, 2.101.040 citoyennes et citoyens se sont prononcés contre la privatisation de la Poste, dont 40.000 dans le Rhône et plus de 7.000 à Lyon. Au-delà des chiffres, cette consultation nationale

citoyenne confirme avec force l'attachement des Français à leur service public.

Ils traduisent l'intérêt de nos concitoyennes et concitoyens à la vie publique et à la démocratie. C'est aussi la dénonciation des promesses non tenues et des mensonges politiques de la Droite, selon lesquels les changements de statut et l'ouverture du capital à France Télécom ou à EDF-GDF ne conduiraient pas à la privatisation !

Et l'on en voit les effets aujourd'hui, quand seule prime la rentabilité financière, en faisant du service public une marchandise ! Nous ne sommes ni pour la privatisation, ni pour le statu quo ! Le service public contribue au développement économique, industriel et social du pays et des territoires.

Pourquoi ne pas développer avec la SNCF, des TGV postaux, au lieu de mettre le courrier sur les routes ? Donner l'avenir au service public, c'est aussi maintenir les bureaux de poste de plein exercice, plutôt que des relais postaux et de rouvrir des centres de tri dans les départements.

La Poste appartient aux citoyens et c'est pour cela qu'ils ont le droit de s'exprimer sur les choix d'avenir au travers d'un référendum.

A l'initiative des Parlementaires de Gauche et pour prolonger la mobilisation exceptionnelle du 3 octobre, une urne à l'Assemblée Nationale a recueilli les suffrages de tous les Députés souhaitant s'exprimer sur l'avenir de la Poste, en réclamant un référendum.

Le Président de la République s'était vanté de modifier la Constitution pour que le peuple puisse plus souvent donner son avis par référendum et bien, qu'il le fasse !

Je vous remercie de votre attention, même s'il y avait quelques murmures. Je pense que les citoyennes et les citoyens auront été contents d'entendre que les élus et les différentes associations ont mené à bien cette action citoyenne.

M. LE MAIRE : Monsieur Havard, si vous voulez dire que Mme Gay a pris un peu de distance par rapport au dossier, je le concéderai bien volontiers. Je dois dire d'ailleurs qu'aujourd'hui, lorsque j'ai un sujet sur un dossier, je me demande de quoi on va parler, donc je m'attends évidemment à beaucoup de questions.

M. HAVARD Michel : Je vous remercie pour cette précision, Monsieur le Maire, puisque qu'effectivement, j'avais deux remarques à faire : une sur la forme, une sur le fond.

On va commencer par le fond et on finira par la forme, puisque sur le fond ce qui est dit est mensonger, puisqu'il n'y a pas de privatisation

de la Poste. A la même attention des spectateurs de TLM, je tiens à le préciser, puisqu'une société qui a 100 % de capitaux publics, je ne sais pas comment est-ce que l'on peut parler de privatisation ! D'autant qu'il s'agit d'un changement de statut qui avait été accepté, à l'époque, par le Gouvernement Jospin. Donc, Madame Gay, que vos attaques portent sur ceux qui, à cette époque-là, ont autorisé le changement de statut de la Poste.

Sur la forme maintenant, et je vous rejoins là-dessus, Monsieur le Maire, effectivement, moi aussi, chaque fois, je me demande sur quel sujet vont porter les interventions des uns et des autres. Je pense qu'il serait bien pour les Lyonnais, que nous concentrons nos débats sur les sujets lyonnais -je ne dis pas que la Poste ne concerne pas les Lyonnais, cela concerne l'ensemble des Français-, mais il y a des Chambres pour cela : deux pour les sujets nationaux, une dans laquelle est le Maire et l'autre dans laquelle est son Premier Adjoint et moi-même, il y a des Chambres régionales, départementales, l'agglomération et la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Pas l'agglomération, je vous en prie, Monsieur Havard !

M. HAVARD Michel : Le Grand Lyon, comme vous le voulez ! Je veux bien qu'on aborde toujours tous les sujets, je suis prêt à le faire ! Il n'y a pas de problèmes, mais simplement cela risque de prendre un petit peu de temps, si sur chaque thème je m'attache à défendre la politique du Gouvernement, ce que je peux faire. Je le ferai d'ailleurs très volontiers, parce que, bien souvent, j'entends tellement de choses erronées ou fausses, que je suis tenté de répondre systématiquement et je pense que l'on finirait nos Conseils municipaux très tard ! Et nous nous éloignons du sujet pour lequel nous avons été élus, à savoir de nous occuper de dossiers de la Ville.

Voilà, je voulais faire cette remarque, parce qu'à force, cela finit par être un petit peu agaçant, d'autant que l'on n'a pas toujours la possibilité de pouvoir reprendre la parole. Donc, je vous remercie de me l'avoir donnée et je compte sur vous, puisque vous êtes celui qui a en charge la police de l'Assemblée, pour rappeler à chacun qu'on peut très bien déborder un peu, mais quand le débordement devient quasi systématique, cela finit par être pénible.

M. LE MAIRE : Monsieur Havard, moi je donne un conseil de forme : trouver toujours un point d'attache au dossier. Madame Gay, vous auriez terminé en disant « Et c'est pour cela que T4 favorisera le développement de la Poste », vous auriez été dans le dossier ! Mais là, pas un mot pour T4, c'est un beau dossier quand même T4 ! Ne négligeons pas T4 !

Ceci étant, je constate -on ne va pas multiplier les débats- que les uns et les autres, vous avez choisi la bonne chaîne pour informer, que vous n'avez pas souhaité aller faire un débat sur ce thème sur Cap Canal,

tel qu'il est aujourd'hui. Dans sa diffusion future sans doute, tel que nous allons le développer, c'est bien ! Donc, les uns et les autres avez fait passer le message. Si vous le voulez bien nous allons voter le dossier T4, puisqu'il faut quand même faire un peu avancer les dossiers.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)